



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2017

SITE DU PONT DU GARD

Une carte d'abonnement était délivrée. Dorénavant, c'est un accès gratuit par personne sur présentation d'une pièce d'identité et d'un document justifiant du domicile qui fera foi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention du site du Pont du Gard.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : ATLAS DES ZONES ET VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'atlas des zones et voirie d'intérêt communautaire.

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental.

AMENDES DE POLICE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police pour la pose d'un radar pédagogique.